



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 12 août 2021

Résolution de M. Roland Philippoz du 22 mars 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Les impacts de la pandémie se prolongent : Quel soutien psychologique pour les jeunes lausannois en souffrance ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 30 mars 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Roland Philippoz et consorts « Les impacts de la pandémie se prolongent : Quel soutien psychologique pour les jeunes lausannois en souffrance ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité évalue rapidement les besoins et prenne des mesures pour combler les manques identifiés en engageant des professionnels compétents pour compléter les ressources du Service de santé et prévention et du Service de psychologie scolaire et en sollicitant l'appui des services compétents du Canton. Cela pourrait se réaliser par des engagements à temps partiels et à durée déterminée pendant la durée des mesures de restriction liées à la pandémie ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris des mesures pour pallier les manques en soutien psychologique pour les enfants et les jeunes en collaboration avec le Canton qui les prend en charge. Ainsi, le Service de psychologie scolaire, en tant que région PPLS (psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire) Lausanne, s'est vu octroyer en accord avec l'Office de psychologie scolaire du Canton, 200 heures supplémentaires à répartir entre des professionnel·le·s qui ont augmenté leur temps de travail entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mars 2021 pour pallier les besoins accrus de prise en charge des jeunes d'âge scolaire en souffrance dans le contexte de la pandémie. Quatorze spécialistes PPLS ont été concerné·e·s par cette mesure.

Dans le même cadre, et afin de pouvoir répondre à l'augmentation des sollicitations sur les infirmeries scolaires en lien avec le contexte de la pandémie, notamment de pouvoir accueillir, évaluer et orienter les enfants en mal être psychique, les infirmières du Service de santé et prévention de la Commune ont été autorisées à dépasser les limites de leur cadre horaire contractuel. Les heures travaillées en sus de leurs conditions contractuelles leur ont été payées et font l'objet d'une refacturation au Canton, ce dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée par le Canton, via la convention qui lie le Canton et la Ville de Lausanne pour la santé scolaire. Ce même procédé a permis aux infirmières du Service de santé et prévention de participer aux équipes en charge de réaliser les tests COVID en contexte scolaire à Lausanne et dans le Canton et, sur participation volontaire, d'intégrer pendant l'été le dispositif vaccinal cantonal COVID destiné aux enfants âgés de 12 à 15 ans. Pour permettre aux infirmières scolaires de libérer du temps pour gérer les situations prioritaires, les activités systématiques du mandat cantonal ont été provisoirement suspendues, à l'exception de la vaccination, avec l'accord du médecin cantonal.

Un dispositif préventif a également été mis sur pied en collaboration avec ciao.ch, Unisanté et la Direction générale de la santé, en informant dès décembre 2020 les élèves (prioritairement les 9-11S) des ressources existantes. Une carte de visite « spécial corona » a ainsi été créée : elle fait mention des trois numéros et coordonnées à connaître, tant pour les jeunes que pour le corps enseignant et des ressources du site ciao.ch. Cette carte a été imprimée à large échelle et distribuée à l'ensemble des élèves de 9-11S de Lausanne, ainsi que dans les maisons de quartiers et centres de loisirs. Pour soutenir le personnel d'animation de la FASL confronté aux difficultés des jeunes, deux psychologues scolaires ont été engagé·e·s à hauteur de 30 heures pour animer une courte formation sur la santé mentale des jeunes et la gestion du stress, ainsi que des espaces de supervision jusqu'à l'été.

Les enjeux rencontrés par les jeunes ont aussi été investigués par le biais d'un sondage sur ciao.ch, en collaboration avec Unisanté, par des rencontres d'élèves de la 9-11S des sept établissements primaires et secondaires lausannois et par l'organisation d'affiches « Mon année COVID » dans le cadre de la démarche Pousses Urbaines de la Délégation à l'enfance.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter